

Calendrier du mouvement intra 2022

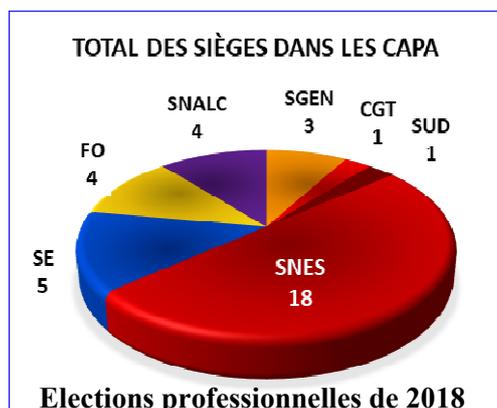
ATTENTION : si le gouvernement a fait le choix de supprimer l'examen des mutations en commissions paritaires, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU restent des experts du mouvement et sont les plus à même de vous conseiller pour établir votre liste de vœux, vérifier la prise en compte de vos éléments de barème et formuler un recours. Nous restons plus que jamais à vos côtés, contactez nos commissaires paritaires !

Saisie des vœux sur I-Prof : du jeudi 17 mars (12 h 00) au jeudi 31 mars 2022 (12 h 00)

Pour accéder à I-Prof, vous avez besoin de : - votre **compte utilisateur** (initiale du prénom accolée au nom)
- votre **mot de passe** (NUMEN si vous ne l'avez pas modifié)

Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux	jeudi 31 mars
Edition et envoi des confirmations des demandes de mutation	jeudi 31 mars
Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation	lundi 4 avril
Affichage sur SIAM des barèmes retenus par le rectorat	vendredi 13 mai
Date limite de contestation par écrit des barèmes	lundi 30 mai
Résultats du mouvement Intra et début de la période des recours	lundi 20 juin
Date limite de formulation des préférences d'affectation pour les TZR	jeudi 30 juin

Afin d'être suivi.e et accompagné.e au mieux à chaque étape, faites-nous parvenir au plus vite votre fiche de suivi syndical complétée. Après avoir été conseillé.e et après l'envoi de la confirmation de votre demande, retournez-nous une copie intégrale de votre dossier. Ainsi, nous pourrons suivre votre dossier au fur et à mesure de son avancée et vous tenir informé.e à chaque étape en faisant un suivi personnalisé.



Le SNES-FSU est la **première organisation syndicale du Second degré**, ses commissaires paritaires ont une expertise et une connaissance des opérations de gestion de carrière et de mouvement sans égal.

Vos élu.es de la FSU sont donc les mieux à même pour vous informer, conseiller et suivre au cours de chaque étape de votre carrière, que ce soit pour les rendez-vous de carrière, l'accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle et les mutations mais aussi pour ce qui concerne les droits et obligations de service.

Lors des prochaines **élections professionnelles de décembre 2022**, pour renforcer notre syndicalisme, **votez toutes et tous pour le SNES et la FSU !**

Joindre le SNES-FSU

Vous avez besoin d'informations sur les éléments de barème, sur l'élaboration de votre liste de vœux, sur la meilleure stratégie à adopter, etc. ?

- Nous sommes joignables tous les après-midis du mardi au jeudi, de 14h00 à 17h00 au 04 73 36 01 67, possibilité de rendez-vous avec un commissaire paritaire sur d'autres horaires si besoin.

- Nous vous invitons à privilégier l'envoi d'un mail à s3cle@sn.es.edu en précisant vos coordonnées (mail et téléphone), votre discipline ainsi que vos disponibilités afin qu'un commissaire paritaire puisse vous recontacter et convenir d'un **rendez-vous téléphonique**. Nos élu.es sont, comme vous, des enseignant.es qui exercent en établissements, ils ne pourront donc pas forcément vous faire un retour immédiat mais le SNES-FSU répondra à toutes les demandes, qu'elles émanent de syndiqué.es ou non, dans les meilleurs délais et en fonction de l'urgence de chacune.

Ne restez pas seule face à l'administration, le SNES-FSU fort de son expertise du mouvement est à vos côtés !

Avec l'aide du SNES-FSU, toutes les étapes de ma carrière sont suivies et je fais respecter mes droits. [Se syndiquer au SNES-FSU, syndiquer de nouveaux collègues](#), c'est se donner les forces collectives dont nos professions ont besoin pour revaloriser tous les aspects de nos métiers, nos carrières, nos salaires.

Section académique du SNES-FSU - Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 36 01 67 - Mél : s3cle@sn.es.edu - Site : <https://clermont.sn.es.edu>

